



Remise à niveau SSIAP 3



OBJECTIFS

Remettre à niveau ses compétences et actualiser ses connaissances afin de pouvoir exercer à nouveau l'emploi de chef de service de sécurité incendie (le programme de la formation est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du diplôme SSIAP 3, d'une équivalence ou d'une décision de reconnaissance de qualification professionnelle délivrée par le ministère de l'intérieur.
- Être titulaire d'une qualification en secourisme valide : PSC1 de moins de deux ans, SST ou PSE1 en cours de validité.
- Pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie : être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois.

DURÉE

35 heures.

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 15 maximums.

LIEUX DE FORMATION

Dans nos locaux :
JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 Saint Maur Des Fossés

JP JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



MOYENS / MÉTHODES

- Apprentissage basé sur de nombreuses mises en situation.
- Mises en situation sur feux réels.
- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de la mise à jour de leur connaissance.
- Salle de cours spacieuse.
- SSI de catégorie A.
- RIA.
- Extincteurs.
- Très nombreux matériels à disposition : blocs d'éclairages de sécurité, tête sprinkler, volet de désenfumage, clapet, extincteur en coupe, bac écologique...

PROGRESSION DE LA FORMATION

1^{ère} PARTIE : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (03h00)

Connaître et mettre à jour les documents administratifs.

2^{ème} PARTIE : COMMISSION DE SÉCURITÉ (03h00)

Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité.

3^{ème} PARTIE : RÉGLEMENTATION (07h00)

Évolution des textes réglementaires.

4^{ème} PARTIE : NOTION DE DROITS CIVIL ET PÉNAL (02h00)

Les codes civil et pénal.

5^{ème} PARTIE : FONCTION MAINTENANCE (02h00)

Les contrats de maintenance des installations de sécurité.

6^{ème} PARTIE : ÉTUDE DE CAS (03h00)

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant.

7^{ème} PARTIE : L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (02h00)

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité.

8^{ème} PARTIE : ANALYSE DES RIQUES (05h00)

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels.
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.

JP JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



9^{ème} PARTIE : MOYENS DE SECOURS (02h00)

Évolution des textes réglementaires.

10^{ème} PARTIE : ORGANISATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (06h00)

Gestion du personnel et des moyens du service.

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

La présence continue à l'ensemble des modules est nécessaire pour valider la formation.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques sera transmise à l'employeur.

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent (Formateur)

f.maleix@jps-gc.com

01 49 76 41 90

JP JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient